



Service : Marchés Publics  
J-N.V/N.H/J.D  
N°DC-2023-103

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID : 059-215903832-20231123-DC\_2023\_103-AU

Republique Française

Département du Nord

**Ville de Marly**

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : Affaire 2023-01 – Réhabilitation de l'école Jules Henri Lengrand**  
**Avenant n°2 Lot 4 – Plomberie - Sanitaire**

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,*

*Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,*

*Vu la délibération n° 22-051 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nécessité pour la ville de passer un avenant au lot n°4 du marché de réhabilitation de l'école Jules Henri Lengrand*

### DÉCIDE

De conclure l'avenant n°2 au marché cité en objet avec la société titulaire **HERVÉ THERMIQUE**, située à JOUE LES TOURS (37300) portant sur les travaux supplémentaires du bâtiment d'extension pour un montant de – 1 426€ HT (- 1 711.86 € TTC) soit une diminution de 10.97 %. Le montant du marché est amené à 11 574 € HT soit 13 888,14€ TTC.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 23 novembre 2023*

Le Maire,

**Jean-Noël VERFAILLIE**



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 27/11/2023  
et de la publication le 27/11/2023*